[Prénom][NOM]
[Adresse1]
[Code Postal] [VILLE]
Tél. : 01.23.45.67.89

[Nom Destinataire]
[Adresse Destinataire]
[Code Postal] [VILLE]
Paris, le 04/12/2025

Objet : Indexation de la pension alimentaire

Cher [prénom du débiteur],

Je tiens à te rappeler que le montant de la pension alimentaire que tu me verses chaque mois devait être indexée à compter du 1 septembre 2017 conformément au jugement rendu entre nous le [indiquer la date du jugement du divorce].
En effet, le montant de la pension alimentaire doit être indexé à l'indice des prix à la consommation de
Pour rappel, tu trouveras ci-dessous la formule de calcul permettant d'obtenir le montant de la pension alimentaire réévaluée :
Montant de la pension actuellement versée X nouvel indice mensuel / ancien indice mensuel = Montant réévalué de la pension.
Tu es particulièrement sensible à l'intérêt de nos enfants et tu ne remettras certainement pas en cause cette majoration d'une année sur l'autre.
C'est pourquoi, je sais que tu répondras favorablement à cette demande de régularisation du montant de la pension alimentaire.
Bien à toi.

[Prénom][NOM]

Signature